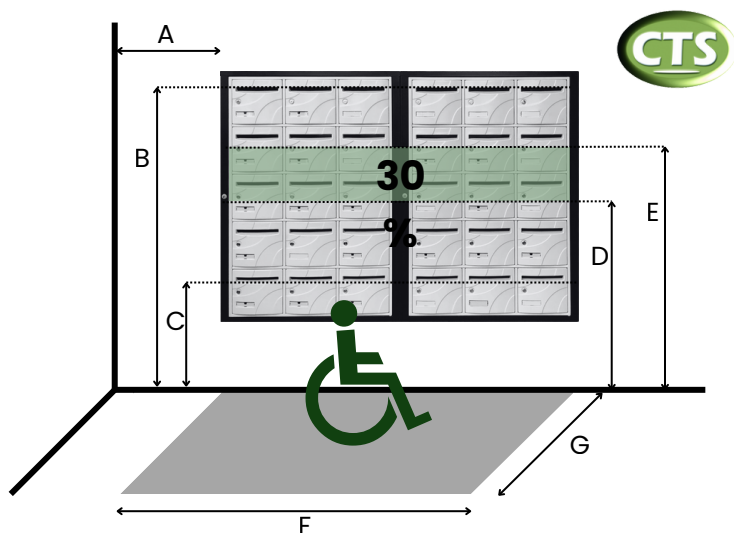




A= 0.4m : distance minimum d'un angle rentrant

B= 1.8m : hauteur maximale d'installation autorisée, en mesurant depuis l'arrête supérieure de la fenêtre d'introduction du courrier de la plus haute boîte aux lettres

C= 0.4m : hauteur minimum d'installation autorisée, en mesurant depuis l'arrête inférieure de la fenêtre d'introduction du courrier de la boîte aux lettres la plus basse

D= 0.9m : limite basse de la norme PMR

E= 1.3m : limite haute de la norme PMR

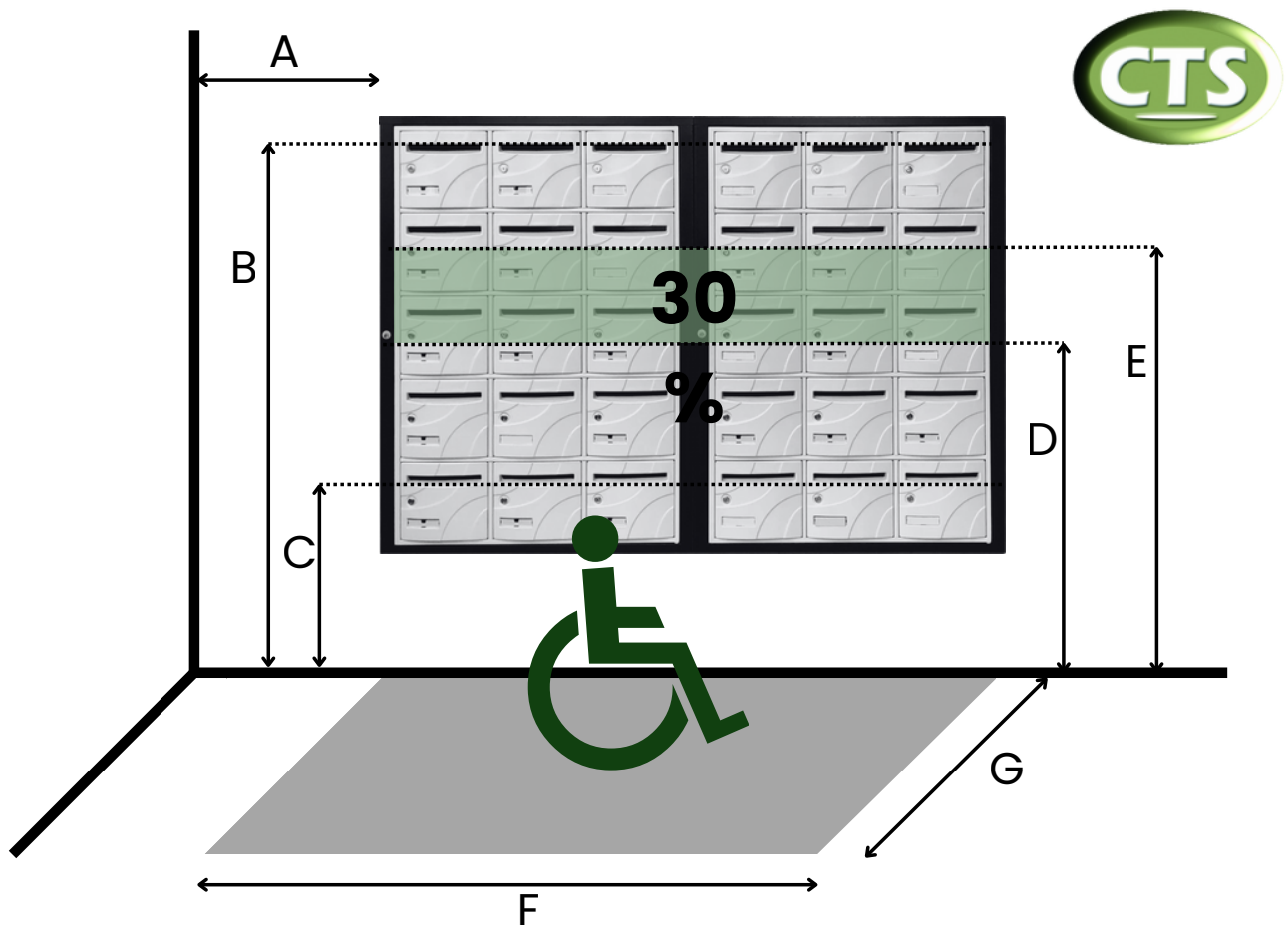
30% des boîtes aux lettres doivent être situées entre la limite haute et la limite basse, pour garantir une accessibilité optimale aux personnes à mobilité réduite.

F= 1.3m : dimension d'espace d'usage

G= 0.8m : dimension d'espace d'usage.

L'espace d'usage est l'espace qui permet le positionnement d'un fauteuil roulant. Le rectangle de 1.3m par 0.8m peut être dans les deux sens, du moment qu'il est situé à l'aplomb de l'équipement. De ce fait, F et G sont interchangeables.

ACCESSIBILITÉ PMR



A= 0.4m : distance minimum d'un angle rentrant

B= 1.8m : hauteur maximale d'installation autorisée, en mesurant depuis l'arrête supérieure de la fenêtre d'introduction du courrier de la plus haute boîte aux lettres

C= 0.4m : hauteur minimum d'installation autorisée, en mesurant depuis l'arrête inférieure de la fenêtre d'introduction du courrier de la boîte aux lettres la plus basse

D= 0.9m : limite basse de la norme PMR

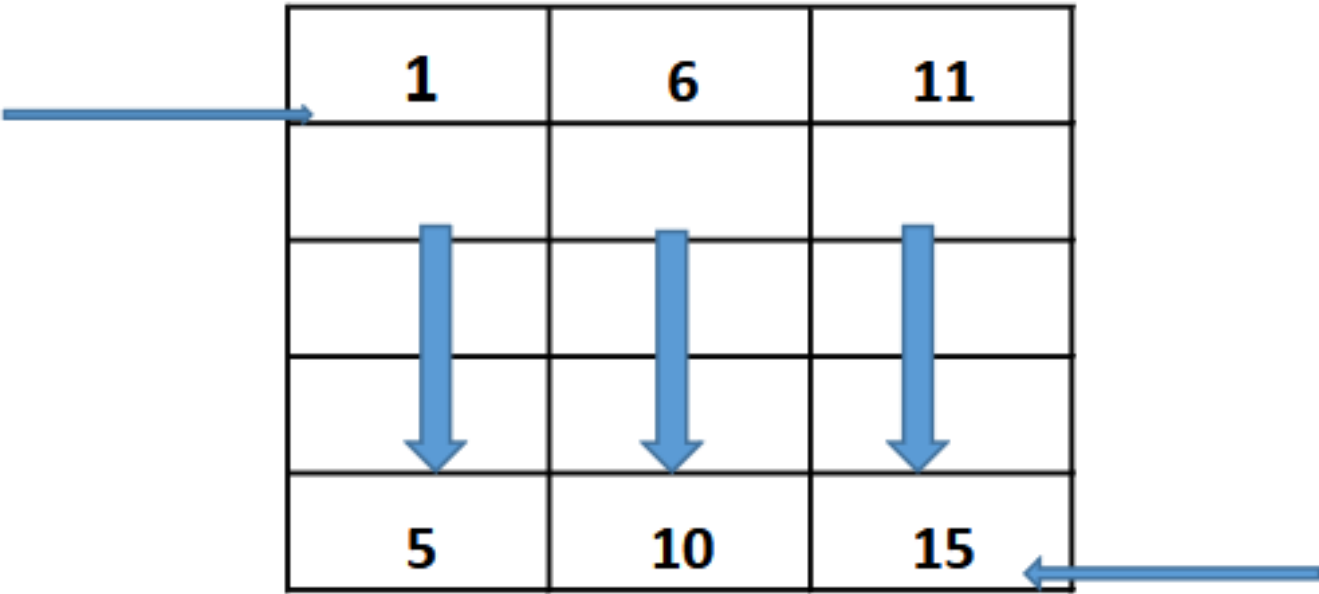
E= 1.3m : limite haute de la norme PMR

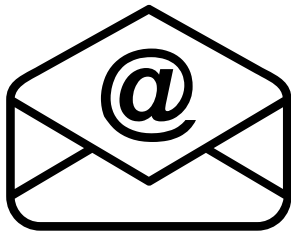
30% des boîtes aux lettres doivent être situées entre la limite haute et la limite basse, pour garantir une accessibilité optimale aux personnes à mobilité réduite.

F= 1.3m : dimension d'espace d'usage

G= 0.8m : dimension d'espace d'usage.

L'espace d'usage est l'espace qui permet le positionnement d'un fauteuil roulant. Le rectangle de 1.3m par 0.8m peut être dans les deux sens, du moment qu'il est situé à l'aplomb de l'équipement. De ce fait, F et G sont interchangeables.





commercial@c-t-s.fr

